

Discours Olivier Véran Stratégie d'accélération santé numérique

Il y a quelques années, la santé numérique pouvait apparaître comme un sujet réservé aux technophiles avertis, aux initiés et aux entrepreneurs précurseurs... Aujourd'hui, et la crise sanitaire nous l'a démontré, la santé numérique est entrée dans la vie de nombreux citoyens : ces derniers mois ont permis une maturité des usages très importante.

Le numérique est entré dans le foyer de nombreuses familles et n'est surement pas prêt d'en sortir ! Bien au contraire, il va devenir un réflexe, presque banal et c'est très bien.

Les dispositifs médicaux numériques ne sont pas des gadgets ou une simple tendance vaguement futuriste. Ils sont l'avenir de notre système de soins et les moteurs d'une triple ambition : anticiper, prévenir, traiter.

Parler numérique en santé, cela peut faire craindre une médecine déshumanisée où chaque patient serait laissé seul avec les nouvelles technologies. Cela fait même craindre un renforcement des déserts médicaux où l'humain ne serait plus utile. J'entends ces craintes mais je tiens à être très clair : le numérique en santé ne se substitue en aucun cas à la médecine humaine et au face-à-face avec un professionnel de santé.

Au contraire, le numérique en santé permet de rapprocher les patients de notre système de santé.

La mobilisation de l'écosystème est incroyable : nous sommes tous rassemblés aujourd'hui pour que ces avancées technologiques permettent une augmentation de l'espérance de vie, de l'état de santé de la population, et de l'efficacité du système de soins. Sans grandiloquence, je crois que la promesse du numérique en santé est aussi celle d'une réconciliation avec l'idée de progrès, avec l'idée d'une science qui a été et qui est toujours une aventure humaine lumineuse, au service de l'émancipation.

Et puisque je parle de progrès, c'est vers une véritable médecine dite des « 5 P » qu'il convient de se diriger tous ensemble. Une médecine plus préventive, plus prédictive, plus personnalisée, plus participative et basée sur des preuves.

Citoyens, professionnels, établissements sanitaires et médico sociaux, industriels, startupers, et équipes ministérielles, nous sommes tous dans le même bateau, tous ensemble nous construisons une santé numérique sécurisée, souveraine et inclusive !

La France a tous les atouts pour être leader de la santé numérique et à l'heure où l'on entend des discours nostalgiques, voire déclinistes, sur la grandeur supposée perdue de notre pays, je crois qu'il y a dans le numérique en santé une occasion en or de retrouver le goût des conquêtes, pour faire rayonner notre savoir partout dans le monde.

Le Gouvernement a lancé plusieurs plans d'investissements ambitieux et synergiques : il s'agit d'un soutien inédit de la part de la puissance publique. Je ne vais pas revenir sur les éléments déjà présentés par mes collègues mais je souhaite insister sur 3 investissements majeurs :

- Le premier, c'est le lancement en Janvier 2022 de Mon Espace Santé, un outil destiné au grand public, qui facilitera non seulement les démarches du patient, mais aussi le travail du professionnel de santé.
- Le deuxième, c'est la mise en œuvre du Ségur de la santé numérique, qui permettra une plus grande efficacité du système de santé, par un échange sécurisé des données de santé entre les professionnels de santé et autour du patient : plus de 2Mds d'euros investis dont 600M€ dans le médicosocial. Notre ambition est de moderniser, sécuriser, et rendre interopérables les logiciels métiers dans les établissements de santé et chez l'ensemble des professionnels de santé de la ville pour améliorer la fluidité des échanges.
- Le troisième a été annoncé par le Président de la République lors du plan « innovation santé 2030 » : il s'agit de la Stratégie d'accélération santé numérique où 650M€ d'investissement public sont mis et où nous attendons 1,5 Mds€ des acteurs privés.

Cette stratégie d'accélération répond à un objectif : la vie des entrepreneurs doit être facilitée et vos start-ups doivent prendre leur envol. Vous êtes l'innovation de demain, celle qui modifiera le quotidien des patients et qui permettra de mieux les soigner.

Le projet Paris Santé Campus annoncé par le Président de la République démontre l'ambition que nous portons et le lien que nous souhaitons créer entre vos strat-ups et notre pays.

Je me déplace régulièrement au contact des entrepreneurs. Très récemment j'ai encore été rencontré plusieurs start-ups dont certaines d'entre-elles sont d'ailleurs présentes aujourd'hui et j'ai entendu 3 besoins cruciaux pour leur secteur :

- Le manque de lisibilité sur l'accès au marché remboursé et les voies de financements possibles ;
- La difficulté de mener à bien les expérimentations et les évaluations cliniques pour apporter un niveau de preuve suffisant pour envisager une prise en charge par la solidarité nationale ;
- La difficulté à trouver du personnel formé et qualifié.

Toutes les actions de la stratégie d'accélération répondent à ces besoins exprimés par l'écosystème et viennent proposer un continuum d'accompagnement et de financement aux entrepreneurs du numérique en santé.

Très concrètement, les entrepreneurs ont d'abord besoin de recruter des talents, cela passe par la formation pour faire éclore les nombreux futurs talents nécessaires à la filière : ma collègue Frédérique Vidal l'a annoncé lors de son intervention cet après-midi, un investissement inédit sur la formation des acteurs au numérique est accordé.

Puis, dans les premières étapes de leur projet, les entrepreneurs ont besoin de soutiens financiers pour financer leur preuve de concept puis leurs premières étapes industrielles. Cette stratégie contient des aides au développement économique des entreprises, ma collègue Agnès Pannier-Runacher vous a présenté ce plan.

Ensuite, les porteurs de projets cherchent des terrains d'expérimentation pour tester et améliorer des services numériques de santé en vie réelle. C'est d'ailleurs la vocation du projet Hôtel-Dieu à l'APHP, de mettre en relation professionnels de santé et startups, monde de l'entrepreneuriat et monde médical. Un appel à projet dédié va être lancé d'ici la fin d'année 2021, pour faire émerger d'autres tiers lieux d'expérimentation dans les organisations de soins. Cette action vise à installer et financer des programmes d'expérimentation dans des structures sanitaires et médico-sociales, en intégrant pleinement la médecine de ville. Cette action est dotée d'un budget global de 63M€ avec un objectif de 30 structures retenues comme « terrain d'expérimentation » et 100 solutions expérimentées d'ici 2025.

Après avoir validé sa preuve de concept et son usage, il est incontournable d'apporter la preuve tangible du bénéfice de ces dispositifs pour les patients et notre système de santé : il s'agit de démontrer les bénéfices cliniques, économiques et organisationnels à travers des études. L'évaluation rigoureuse des dispositifs médicaux numériques est essentielle et détermine leur accès au droit commun, garant d'un modèle d'affaires pérenne pour les entreprises démontrant un service médical rendu. Cette évaluation

est le ciment de la confiance dans ces nouvelles technologies, auprès des utilisateurs comme des citoyens. Nous avons décidé de dédier un budget conséquent, inédit, de 100M€, dans des appels à projet pour vous aider à réaliser ces études et ainsi démontrer la valeur de vos innovations.

Une fois que ces essais cliniques sont concluants, les entrepreneurs souhaitent passer à une étape de déploiement à large échelle et faire profiter de leur innovation au plus grand nombre. Vous le savez, nous portons dans le PLFSS 2022, deux mesures permettant un accès anticipé au remboursement et un accès élargi à la télésurveillance :

- L'accès anticipé des DM numériques : les projets jugés innovants au regard de la prise en charge classique pourront bénéficier d'un remboursement dérogatoire par l'Assurance maladie. Ce dispositif permettra de faire gagner un temps précieux aux entrepreneurs sur les délais d'accès au remboursement, en offrant une prise en charge dérogatoire en parallèle des démarches administratives pour un remboursement en droit commun.
- La généralisation de la prise en charge de la télésurveillance, dans toutes les aires thérapeutiques, dès lors qu'un bénéfice clinique pour les patients ou organisationnels pour notre système de santé est constaté.

L'ambition de cette stratégie est forte, nous souhaitons offrir un continuum d'aides aux entrepreneurs pour permettre aux innovations reconnues d'arriver plus rapidement aux patients.

J'évoque l'intérêt pour le système de santé français mais nous souhaitons pouvoir exporter nos compétences et nos innovations. Les entrepreneurs doivent pouvoir se développer à l'international. La plateforme G_NIUS dont nous fêtons aujourd'hui les 1 an, s'internationalise et offrira aux entrepreneurs des points de contact au sein des autres pays européens.

Pour conclure, nous prenons un tournant et nous investissons massivement dans ce secteur. Je remercie très sincèrement la direction du numérique en santé, l'ensemble des directions de nos ministères, et tous les acteurs impliqués pour la dynamique qui a été créée. Je sais que je peux compter sur vous et vous pourrez compter sur nous.